AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 16 (1)ItemJean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 21 avril 1884

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 21 avril 1884

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Piponnier, Antoine (1844-1902)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 16 (1)

Collation2 p. (76r, 77v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Piponnier, Antoine (1844-1902), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 21 avril 1884, consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54466

Présentation

Auteur·e

- Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
- Piponnier, Antoine (1844-1902)

Date de rédaction 21 avril 1884

Lieu de rédaction

- Guise (Aisne)
- Inconnu

DestinataireTisserant, Alexandre (1822-1896)

Lieu de destination40, rue de la Pépinière, Nancy (Meurthe-et-Moselle) Scripteur / Scriptrice<u>Inconnu</u>

Description

RésuméSur l'affaire Boucher et Cie. Piponnier informe Tisserant que le pourvoi en cassation dans l'affaire des boutons a été rejeté et que la Société du Familistère été condamnée par la cour d'appel d'Amiens à payer 121 416,16 F de dommages et intérêts à Boucher et Cie et à lui remettre les objets saisis. Piponnier espère que les dommages qu'il compte obtenir dans l'affaire de contrefaçon d'un procédé d'émaillage par Boucher et Cie compensera cette perte. Il envoie des tarifs de Boucher et Cie à Tisserant. Sur le caractère indispensable de la table de redressage dans le procédé contrefait.

NotesLa lettre est signée « Piponnier » par procuration de l'administrateur-gérant de la Société du Familistère de Guise.

SupportCachet à l'encre bleue au-dessus de la signature de la lettre : « Sté du Familistère de Guise P. P[rocurati]on de l'Administrateur Gérant ».

Mots-clés

Contrefaçon, Finances d'entreprise, Fonderies et manufactures "Godin", Procédure (droit)

Personnes citées

- Boucher et Cie
- Pouillet, Eugène (1835-1905)

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 08/10/2024